

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 V. 351** relatif au cursus diplômant de la "Schola Cantorum" (5e).

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la "Schola Cantorum", installée depuis 1900 au 269, rue St Jacques dans le Ve arrondissement, dispense - grâce à ses 80 professeurs - des enseignements de musique, de danse et d'art dramatique pour environ 1 200 élèves ;

Considérant que cet établissement reconnu pour l'excellence de sa formation avait entamé des démarches auprès de la Ville de Paris afin de pouvoir présenter ses élèves en cursus diplômant aux épreuves du diplôme d'enseignement Musical ;

Considérant que la requête du directeur de la Schola avait malheureusement reçu une réponse négative du directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, sans motivation particulière ;

Considérant le courrier daté du 7 novembre 2014 adressé par Mme Florence BERTHOUT, Maire du Ve arrondissement, au directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris, resté à ce jour sans réponse ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT et des élus du groupe UMP,

Emet le vœu :

- que Mme la Maire de Paris fasse réétudier le dossier de la "Schola Cantorum" pour envisager de manière bienveillante la possibilité pour cet établissement de présenter ses élèves en cursus diplômant aux épreuves du diplôme d'enseignement Musical.